



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

C O M M U N E D U G U A

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 16/01/2025	Etaient présents : Patrice BROUHARD, Béatrice ORTEGA, Stéphane DELAGE, Michel REY, Farid KECHIDI, Mauricette GOMEZ, Nicole DUBUC, Marie-Pierre BIGOT, Ghislaine JOUANNET, Guillaume BONDOUX, Joël CHAGNOLEAU, Alain LATREUILLE, Evelyne BERUSSEAU. Excusés : Alix SICARD a donné procuration à Joël CHAGNOLEAU. Didier DEBRIE a donné procuration à Michel REY. Béatrice PREVOST a donné pouvoir à Ghislaine JOUANNET. Absents : Christine CHAPRON, Laurent VICI, Emmanuelle STRADY. Secrétaire de séance : Michel REY.
Affichage : 16/01/2025	
Nombre de membres :	
- En exercice : 19	
- Procurations : 3	
- votants : 16	

2025_01_03 Tarifs municipaux 2025

Chaque année, la commune doit délibérer sur le montant des différents tarifs du droit de place, des concessions, des locations de salle, de la cantine scolaire et de la garderie.

Afin d'éviter l'augmentation du nombre d'impayés, Monsieur le maire propose aux membres du Conseil de ne pas modifier les tarifs de l'année précédente et de reconduire les tarifs à l'identique pour l'année 2025.

L'exposé du maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les différents tarifs des régies, du droit de place, des locations de salles, du cimetière, de la cantine scolaire et de la garderie comme suit :

Garderie municipale

7h30-8h30	Fin de classe jusqu'à 17h30 (goûter compris)	17h30-18h30	18h30-19h00
1,00€	2,00€	1,00€	0,50€



Restaurant scolaire :

- repas cantine maternelle : 2,60€
- repas cantine élémentaire : 2,80€
- repas enseignants, agents communaux : 5,20€
- repas invité : 10€

Cimetière :

- concession funéraire : 500 € par emplacement (2,50m x 1m ou 2,50m x 1,10m) pour une période de 30 ans.
- terrain cave urne : 300€ la concession pour une période de 30 ans.
- case de colobarium : 550€ la concession pour une période de 15 ans ou 800€ pour une période de 30 ans.

Commerces ambulants :

- 0,70€ le mètre linéaire
- 2€ le forfait électricité en cas de branchement

Location de salle :

Selon annexe de la présente délibération.

Dans tous les cas, lors de l'état des lieux de sortie, si du matériel manquant ou cassé est constaté, il sera demandé le remboursement selon le tarif en vigueur.

Pour les associations ou les professionnels (ex : traiteur, camion frigorifique...) qui utilisent l'électricité, un forfait de 50€ sera facturé à la journée ou à la soirée.

Le secrétaire de séance,

 Le Maire,
Patrice BROUHARD